

Bosch elm.leblanc face aux nouveaux enjeux de la RE2020.

« La société elm.leblanc, représentée par les marques Bosch et elm.leblanc, intègre depuis de nombreuses années une stratégie produit permettant de s'adapter à un mix énergétique diversifié. »

Frédéric Agar, Président



Suite aux annonces du 24 novembre dernier concernant la future réglementation environnementale 2020, largement relayées par les médias, de nombreuses questions se posent sur l'avenir du gaz en France. Tout d'abord, nous sommes convaincus que le gaz est une énergie indispensable au mix énergétique français. Une énergie d'avenir qui, grâce à une filière professionnelle de qualité, à des équipements de plus en plus performants et au verdissement du gaz, va jouer un rôle central dans les prochaines décennies afin de lutter contre le changement climatique.

Il est important de préciser que ces annonces ne concernent que les constructions neuves, pour lesquelles le « chauffage exclusivement au gaz naturel » ne pourra plus être mis en œuvre. Le chauffage au gaz n'est pas interdit en tant que tel, mais la nouvelle réglementation souhaite fixer un seuil d'émission de carbone contraignant, que tous les nouveaux systèmes de chauffage devront respecter. En maison neuve, les solutions de chauffage hybride gaz doivent clairement trouver leur place à la date d'application de la réglementation.

En immeuble collectif, une phase transitoire est mise en place jusqu'en 2024, date à laquelle, là encore, des solutions hybrides gaz, trouveront leur place. Nous pensons donc que le gaz vert doit clairement être reconnu dans la RE 2020 car il émet dix fois moins de CO₂ que le gaz naturel.

En rénovation énergétique, le chauffage au gaz n'est pas remis en cause. Le gaz est en effet indispensable, compte-tenu notamment des forts besoins énergétiques en hiver (4 fois plus élevés qu'en été), tandis que les moyens de production électriques en France sont insuffisants, avec un réseau déjà saturé en période de chauffe. Pour aider et conduire les consommateurs dans les travaux de rénovation énergétique, les systèmes gaz tels que la chaudière à très haute performance énergétique ou la pompe à chaleur hybride, bénéficient aujourd'hui d'aides publiques particulièrement adaptées.

La société elm.leblanc, représentée par les marques Bosch et elm.leblanc, intègre depuis de nombreuses années une stratégie produit permettant de s'adapter à un mix énergétique diversifié. Ainsi, nous vous assurons que nous sommes mobilisés plus que jamais pour que le gaz soit une énergie d'avenir au service de la transition énergétique et pour continuer à vous fournir des produits de qualité et respectueux de l'environnement répondant aux normes imposées par cette réglementation.

Frédéric Agar, Président



Maisons individuelles neuves	Logements collectifs		
Dès l'été 2021	Entre 2021 et 2024	À partir de 2024 et jusqu'en 2027	Objectif dès 2030
Émissions de gaz à effet de serre limitées à	Émissions de gaz à effet de serre limitées à	Émissions de gaz à effet de serre limitées à	Réduire de 30 à 40% le seuil maximal en kgCO ₂ /m ² /an par rapport aux références actuelles.
4kgCO ₂ /m ² /an	14kgCO ₂ /m ² /an	6kgCO ₂ /m ² /an	
Effectif dès l'été 2021	Transition progressive		